



Formation PPL-H Pilote privé d'hélicoptères

En possession d'une licence de pilote privé PPL(H) vous pouvez louer nos hélicoptères pour faire des vols à titre privé c'est-à-dire sans profit et sans publicité. Vous avez la possibilité de prendre des passagers et de faire des atterrissages en campagne.

Pour obtenir la licence de pilote privé vous devrez :

- Être âgé de 17 ans révolu (lors de l'examen).
- Obtenir un certificat médical classe 2 chez un médecin agréé par l'OFAC.
- Avoir suivi l'ensemble du programme d'instruction pratique de l'école qui prévoit un minimum de 45 heures de vol sur hélicoptère, dont 10 heures en seule à bord.
- Avoir réussi les 9 branches de l'examen théorique :

Branches générales communes à tous les pilotes (avion et hélicoptère)

- Branche 010 Droit aérien
- Branche 040 Connaissances humaines
- Branche 050 Météorologie
- Branche 060 Navigation
- Branche 090 Radiotéléphonie

Branches spécifiques aux pilotes d'hélicoptères

- Branche 020 Connaissances générale des hélicoptères
- Branche 030 Planification et performances de vol
- Branche 070 Procédures opérationnelles
- Branche 080 Principes de vol

- Réussir l'examen pratique de vol.

Coût et temps de formation PPL(H)

Le temps de formation dépend de votre disponibilité, de votre budget et de vos aptitudes. Il faut compter de 6 à 24 mois pour mener à bien cette formation.

Le coût global d'une formation est d'environ :

- 30'000 CHF sur hélicoptère à pistons, Schweizer 300 ou Cabri G2
- 50'000 CHF sur hélicoptère à turbine, EC120 Colibri

Ces montants sont calculés par rapport aux 45 heures de vol RTT minimum à effectuer selon le programme EASA/Part FCL.

Heli-Lausanne

+41 21 636 35

www.heli-lausanne.ch

Pour toutes vos questions

info@heli-lausanne.ch